



**RAPPORT 2014 DU PRÉSIDENT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Cette déclaration sur la situation financière de la Communauté métropolitaine de Québec est présentée conformément à l'article 154 de la Loi sur la CMQ. Ce rapport doit être fait au plus tard le jour où le budget de la CMQ est soumis au conseil. Il doit faire le lien entre l'exercice financier précédent, celui de l'année en cours et celui de l'année à venir. Ce rapport doit être publié dans un quotidien diffusé sur le territoire de la CMQ.

Plus particulièrement, je dois traiter des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur et du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours, des orientations générales du budget 2015 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Situation financière au 31 décembre 2013

Le rapport financier 2013, préparé par le trésorier de la CMQ, a été déposé au conseil le 17 avril 2014. Celui-ci était accompagné du rapport de nos vérificateurs externes indiquant que ce rapport financier donne, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CMQ au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités, le tout conformément aux normes canadiennes pour le secteur public.

L'exercice financier 2013 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 842 112 \$. Au 31 décembre 2013, le surplus cumulé non affecté se chiffrait à 253 904 \$, comparativement à 444 810 \$ au 31 décembre 2012.

Conformément à l'entente intervenue entre la CMQ et le gouvernement du Québec à l'égard de la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine, une subvention de 1,7 M\$ a été versée à la CMQ en 2013. Cette somme ainsi que la contribution de la CMQ, équivalente à 50 % de celle reçue du gouvernement, ont été versées dans un Fonds métropolitain dédié au financement de projets réalisés par ses composantes.

Exercice financier en cours

Le 28 novembre 2013, le conseil de la CMQ a adopté le budget 2014, lequel prévoyait des dépenses de fonctionnement de 4 418 531 \$, des revenus et une affectation de surplus pour un montant de 1 104 875 \$ et des quotes-parts à la charge des municipalités pour un montant de 3 313 656 \$.

L'exercice en cours est conforme aux prévisions budgétaires. Les projets planifiés pour l'année 2014, que ce soit ceux relatifs à la gestion intégrée du Saint-Laurent ou à la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), sont en cours de réalisation conformément au budget 2014. Les coûts relatifs à l'administration sont aussi conformes aux prévisions budgétaires.

Le surplus financier anticipé est de l'ordre de 180 000 \$ pour l'année 2014.

Budget 2015

La CMQ fera face à deux principaux défis en 2015. Le premier sera de maintenir, sous la barre de l'inflation, le budget de fonctionnement à la charge des municipalités. Le second vise à poursuivre ses efforts, notamment en matière de protection de l'eau potable.

Afin de relever ces défis, des mesures budgétaires significatives seront appliquées. En premier lieu, le budget 2015 prévoit une baisse des dépenses récurrentes de fonctionnement pour un montant de 525 000 \$, dont 208 444 \$ au niveau de la masse salariale. Cette mesure exceptionnelle est attribuable pour une large part à la baisse récurrente et significative des surplus cumulés pouvant être affectés en diminution des quotes-parts demandées aux municipalités. La hausse du budget de fonctionnement pour l'année 2015 sera ainsi limitée à 1,6 %. Elle porte le budget pour ces dépenses à la charge des municipalités en 2015 à 3 367 546 \$, comparativement à 3 313 656 \$ en 2014.

La seconde mesure budgétaire vise à prévoir des ressources financières pour un certain nombre de projets prioritaires d'intérêt métropolitain. La protection de l'eau, et plus particulièrement les prises d'eau municipales dans les bassins versants, constitue une de ces priorités d'intervention. Un montant de 250 000 \$ est d'ailleurs consacré à ce sujet. La mise en œuvre des plans d'action découlant des plans de développement de la zone agricole (PDZA) est également soutenue par un montant de 100 000 \$.

Ces mesures ont donné lieu également à une réorganisation administrative visant à réduire le personnel d'encadrement et à optimiser l'allocation et la gestion des ressources en fonction des grands dossiers et projets menés par la CMQ.

Budget triennal d'immobilisations

Le budget 2015, comme celui des années passées, ne comporte pas un programme triennal d'immobilisations (PTI) au sens de l'article 175 de la Loi de la CMQ, du code municipal et de la Loi sur les cités et villes.

En 2014, la CMQ a contracté un règlement d'emprunt, d'un montant de 794 200 \$, versé dans un fonds métropolitain dédié au financement de projets municipaux découlant de la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, on doit conclure que la situation financière de la CMQ est bonne et conforme à l'exercice des compétences et des mandats qui lui ont été confiés par le législateur.

Québec, le 20 novembre 2014

Régis Labeaume, président
Maire de la Ville de Québec

Avis public

Budget 2015

La Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) prévoit la publication, dans un journal diffusé sur le territoire, du budget et du programme triennal d'immobilisations adoptés ou d'un document explicatif de ceux-ci. Cette publication a pour objet de se conformer à cette obligation.

La CMQ a adopté, le 20 novembre 2014, son budget de fonctionnement pour l'année 2015, lequel se divise en trois parties.

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	3 886 296 \$
Administration générale	1 874 838 \$
Transport	510 806 \$
Environnement	272 910 \$
Aménagement, soutien à la planification et aux événements	1 187 642 \$
Autres – imprévus	40 100 \$
Revenus	(318 750 \$)
Affectation des surplus	(200 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	3 367 546 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	400 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	400 000 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	452 740 \$
Élaboration, suivi et coordination	107 740 \$
Révision du PGMR	345 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	452 740 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQ. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQ relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	132 158 \$
---	-------------------

La CMQ n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, 29 novembre 2104

Le secrétaire,
Marie-Josée Couture, avocate